



Proposition de projet du CECO Poursuites et faillites

Élaborée par : Reto Weiss, archiviste de l'État du canton des Grisons

À l'intention de : CECO, comité de direction

Concerne : **Projet du CECO 21-040, Poursuites et faillites**

État : 5.11.2021, version 1.1

1 **Situation de départ**

L'association des préposés grisons aux poursuites et faillites (Verband der Bündner Betreibungs- und Konkursbeamten, VBBKB) a demandé à son instance de surveillance, le Tribunal cantonal, de passer à la gestion électronique des cas. Cette évolution a été autorisée à certaines conditions touchant à l'archivage. Comme dans de nombreux autres cantons, les Grisons utilisent les suites logicielles eXpert Betreuung et eXpert Konkurs de l'entreprise BK Solution AG. L'entreprise est en train de développer en collaboration avec le canton de Berne une fonction d'archivage pour les offices de faillites.

Le passage à la gestion électronique des cas, qui concernera la plupart des cantons ces prochaines années, est le moment idéal pour mettre au point sur une base supracantonale un modèle d'archivage pour ce genre de documents et une interface d'exportation qui soit dans la mesure du possible normalisée. Ce modèle d'archivage et cette interface d'exportation devront être génériques de sorte à pouvoir être utilisés avec d'autres applications spécialisées que les produits de l'entreprise BK Solution AG. Les services d'archives de deux archives impliquées dans le projet utilisent d'autres solutions (ZH, NE).

En général, l'archivage des dossiers concernant les faillites et poursuites est relativement mal réglé dans différents cantons étant donné que les offices de poursuites et faillites sont gérés souvent de manière très autonome et qu'en bien des endroits ils constituent un niveau administratif propre placé sous surveillance judiciaire et qu'ils ne font de fait pas clairement partie ni de l'administration communale ni de l'administration cantonale. Un modèle d'archivage du CECO commun à tout le territoire suisse représente une opportunité d'améliorer cette situation.

2 **Groupe participant au projet et service d'archives assumant la direction**

Les Archives de l'État des GR, de BE, ZH et NE participent au projet qui est placé sous la direction des Archives de l'État des Grisons, probablement représentées par Reto Weiss, archiviste de l'État.

3 **Objectifs du projet**

Le projet vise à obtenir :



1. Un document « Modèle d'archivage » pour les dossiers de procédures en matière de poursuites et faillites. L'élément principal est l'évaluation archivistique des dossiers de procédures et des documents étroitement associés (notamment concernant les types de documents dans les dossiers, les processus de sélection de dossiers, les listes et statistiques sur les affaires). Vient ensuite la définition des métadonnées nécessaires et de la structure des versements, etc.
Il convient de clarifier la question de l'archivage de dossiers d'entreprises en faillite qui font également partie des « dossiers de procédures » et comprennent souvent de grandes quantités de documents financiers.
2. Un document « Interface générique d'exportation » pour l'archivage en provenance d'applications spécialisées en matière de poursuites et faillites.
3. Une implémentation afin de tester le concept : dans le cadre de la durée prévue pour le projet, l'interface générique d'exportation doit être mise en œuvre dans une version du produit de l'entreprise BK Solution au moins pour le volet des faillites.

4 Organisation du projet

Le projet est porté par un groupe de projet constitué par un représentant ou une représentante de chaque service d'archives impliqué et du CECO. Les personnes représentant les Archives entreprennent les analyses et clarifications nécessaires dans leur canton. Le représentant du CECO se tient à disposition pour clarifier la situation dans d'autres cantons si cela s'avère nécessaire. En outre, le CECO est responsable du suivi et de l'administration du projet dans le cadre usuel.

Il est nécessaire d'impliquer dans l'élaboration de l'interface d'exportation les entreprises qui développent des applications spécialisées. Les représentants des cantons des GR et de BE prennent contact avec l'entreprise BK Solution AG. ZH et NE contactent les développeurs des applications spécialisées de leur canton.

L'entreprise BK Solution AG est responsable de l'implémentation de l'interface d'exportation en accord avec les représentants des Archives de BE et des GR.

5 Étapes

Analyse de la situation des procédures de poursuites et faillites

Le modèle d'archivage se fonde sur une analyse approfondie des bases légales et d'organisation concernant les procédures de poursuites et faillites ainsi que des documents effectivement engendrés dans les cantons impliqués dans le projet et éventuellement dans d'autres cantons. Le droit fédéral régit en principe les poursuites et faillites.

Définition du modèle d'archivage

Les partenaires du projet définissent le modèle d'archivage recherché sur la base d'une analyse de la situation.

Analyse de la situation pour l'interface d'exportation

L'interface d'exportation est créée sur la base d'une analyse approfondie des applications spécialisées utilisées dans les cantons impliqués dans le projet et éventuellement dans d'autres cantons (données gérées, fonctionnalités). Les fonctionnalités d'archivage existant déjà ou les travaux sur ces fonctionnalités (BK Solution AG) font l'objet d'une attention particulière.



Définition de l'interface d'exportation

Les partenaires du projet créent l'interface générique d'exportation en impliquant autant que possible les entreprises de développement de logiciels pertinentes.

Implémentation de l'interface d'exportation

La fonctionnalité d'archivage de BK Solution AG et, à moyen terme, des autres applications spécialisées dans les procédures de poursuites et faillites devraient intégrer une version de l'interface générique d'exportation.

6 Charge de travail et budget

Les charges sont principalement constituées par le temps de travail de l'équipe de projet, il n'y aura probablement pas de charges financières. Il est prévu de consacrer trois séances au modèle d'archivage ainsi que les travaux préparatoires et de suivi correspondants. Trois séances sont également prévues pour l'interface d'exportation. L'équipe du projet consacrera probablement une séance à l'implémentation (mise en œuvre, démonstration). Le CECO prend en charge les traductions.

7 Calendrier (début et durée du projet)

Le projet peut démarrer immédiatement. La durée est estimée à deux ans, implémentation comprise. Tant le modèle d'archivage que l'interface d'exportation impliquent des travaux préparatoires (recommandations du GT Évaluation de l'AAS, entretiens de BK Solution AG avec des représentants du canton de Berne).

8 Annexe

Présentation du projet lors de la Foire aux idées du CECO du 18 novembre 2020.